

P-V du Conseil du 30/05/2014, pt 18.1.

Mesures préventives pour la sécurisation de la Voie de Saive à Tignée

Ce point est ajouté à la demande de M. Pascal ÉTIENNE, Conseiller communal écolo.

Note justificative :

Au nom d'**écolo plus**, en date du 30/09/2013, j'ai interpellé le Collège au sujet du danger potentiel des glissements de terrain de la Voie de Saive à Tignée.

En suite à cette intervention et face à l'inertie du Collège, j'ai contacté le Professeur Havenith du Service de Géologie de l'Université de Liège afin de demander son avis sur l'intérêt de la mise à jour des études du professeur Monjoie datant de 1980.

Au regard des couches géologiques de l'endroit, des études antérieures en sa connaissance et de son expérience en la matière, M. Havenith estime hautement improbable que la Région wallonne accepte de prendre en charge le coût considérable des solutions préconisées à l'époque pour maintenir en usage une voirie locale.

Dès lors, pour continuer à autoriser sans risques la circulation à cet endroit, il conviendrait selon lui de mettre en place un système de surveillance. Celui-ci consisterait à placer des capteurs qui permettraient d'avoir une connaissance exacte de l'évolution de ce glissement, d'évaluer les risques et de prendre les mesures de prévention adéquates si elles s'avéraient un jour nécessaires.

Après une visite des lieux et en vue de proposer une estimation technique et budgétaire de ces mesures, M. Havenith m'a demandé quelques précisions complémentaires. Afin de répondre à cette requête, j'ai demandé à l'administration le 11/12/2013 de pouvoir consulter le dossier complet afin notamment d'obtenir les renseignements suivants :

- Un historique le plus complet possible de ce dossier.
- Les études ET 78-1, ET 79-1 et ET 80-1 établis dans les années 1978 à 1980 par le Service de Géologie de l'Université de Liège.
- L'historique des mesures de sécurité routière (passage de camions).
- La date du placement du dernier revêtement de la route.

Or, il apparaît qu'à ce moment, le dossier était introuvable à la commune. À ce jour, cette consultation n'a pas encore pu avoir lieu.

Dès lors, le Collège peut-il nous dire :

- Quelles mesures a-t-il prises pour retrouver ce dossier ?
- Quelles mesures envisage-t-il de prendre pour résoudre cette énigme au plus vite ?
- Le Collège est-il disposé à examiner les propositions que pourrait nous faire le professeur Havenith et, dans la mesure de ses possibilités, y donner une suite favorable dans l'intérêt de la sécurité des riverains et des usagers de cette voirie ?

Mme la Bourgmestre **confirme que le dossier est introuvable** et ajoute que celui-ci a sans doute été déplacé lors des travaux de peinture qui ont eu lieu dans les bureaux du service travaux.

M. DELCHEF précise que des visites sont effectuées de manière régulière par le service technique, que lui-même s'est encore rendu sur place très récemment et qu'aucune fissure ou affaissement de terrain n'ont été constatés.

M. ÉTIENNE estime que le projet de surveillance préconisé par le Service de Géologie de l'Université de Liège serait beaucoup plus efficace qu'un simple contrôle visuel.

P-V du Conseil du 22/06/2015, pt 32.

M. ÉTIENNE demande si l'on a retrouvé le dossier de la Voie de Saive et sinon, comment pourrait-on le reconstituer ?

M. DELCHEF répond que l'on pourrait éventuellement contacter la Province pour obtenir une copie de certains documents, mais que **ce n'est pas une priorité selon lui**. Il rappelle que la situation dure depuis des années, qu'aucun accident n'a été déploré et que la situation ne s'est pas aggravée.

M. ÉTIENNE estime que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu d'accident que l'on ne doit rien faire.